

CHAPITRE II

Centesimus annus
(1991)

2.
Christophe Geffroy

Centesimus annus : présentation de l'encyclique

Il y a un peu plus d'un siècle, le 15 mai 1891, Léon XIII publiait la première encyclique sociale, *Rerum novarum*, qui ouvrait la voie à un enseignement d'une remarquable continuité. D'autres encycliques d'autres papes ont suivi, qui n'ont fait que poursuivre et approfondir l'œuvre entreprise par Léon XIII. Après *Laborem exercens* en 1981 et *Sollicitudo rei socialis* en 1987, *Centesimus annus*, l'encyclique du centenaire – la neuvième du pontificat de Jean-Paul II –, s'inscrit dans cette continuité de la doctrine sociale de l'Eglise. Face aux étonnements des uns et des autres, il faut donc rappeler que les condamnations du socialisme et du libéralisme qu'elle contient ne sont pas nouvelles. La presse dans son ensemble a cependant réservé un assez bon accueil à ce nouveau texte pontifical. Après avoir entendu les commentaires qu'elle en a fait, on peut néanmoins se demander si les journalistes l'ont vraiment lu, tant les opinions exprimées étaient loin de la réalité de son

contenu. C'est ainsi, par exemple, qu'on a pu entendre ou lire que l'encyclique était « de gauche », le journal *L'Humanité* allant jusqu'à préconiser désormais « une rencontre possible de très grande portée » entre chrétiens et communistes. Qu'en est-il en vérité ?

Dans une première partie rétrospective sur le contexte de l'époque, Jean-Paul II rappelle les « traits caractéristiques de *Rerum novarum* » qui avait condamné les « deux systèmes sociaux et économiques, le socialisme et le libéralisme » (n. 10).

Dans la deuxième partie, « vers les “choses nouvelles” d'aujourd'hui », le Saint-Père analyse de façon magistrale certaines erreurs modernes au premier rang desquelles il place notamment le socialisme. « L'erreur fondamentale du “socialisme” est de caractère anthropologique. En effet, il considère l'individu comme un simple élément, une molécule de l'organisme social, de sorte que le bien de chacun est tout entier subordonné au fonctionnement du mécanisme économique et social, tandis que, par ailleurs, il estime que ce même bien de l'individu peut être atteint hors de tout choix autonome de sa part, hors de sa seule et exclusive décision responsable devant le bien ou le mal. L'homme est ainsi réduit à un ensemble de relations sociales, et c'est alors que disparaît le concept de personne comme sujet autonome de décision morale qui construit l'ordre social par cette décision. De cette conception erronée de la personne découlent la déformation du droit qui définit la sphère d'exercice de la liberté, ainsi que le refus de la propriété privée. [...] Selon *Rerum novarum* et toute la doctrine sociale de l'Eglise, le caractère social de l'homme ne s'épuise pas dans l'Etat, mais il se réalise dans divers groupes intermédiaires, de la famille aux groupes économiques, sociaux, politiques et culturels qui, découlant de la même nature humaine, ont – toujours à l'intérieur du bien

commun – leur autonomie propre. C'est ce que j'ai appelé la "personnalité" de la société qui, avec la personnalité de l'individu, a été éliminée par le "socialisme réel" » (n. 13). Plus loin, pour ceux qui ne l'ont apparemment pas compris, le pape rappelle sans ambage l'« impossible compromis entre le marxisme et le christianisme » (n. 26). Le rejet du socialisme par l'Eglise ne souffre donc ici aucune ambiguïté.

Le Saint-Père va plus loin lorsqu'il remonte à la première cause de l'erreur socialiste qui est l'athéisme, « étroitement lié au rationalisme de la philosophie des lumières, qui conçoit la réalité humaine et sociale d'une manière mécaniste. [...] C'est de cette même racine de l'athéisme que découle le choix des moyens d'action propre au socialisme condamné dans *Rerum novarum*. Il s'agit de la lutte des classes » (nn. 13 et 14).

Il est faux de prétendre que Jean-Paul II a condamné de la même façon le système libéral occidental. Il ne peut y avoir de symétrie entre socialisme et capitalisme, entre un régime responsable de la mort de centaines de millions de personnes à l'échelle planétaire et un système qui, malgré de graves déficiences, n'en est pas moins perfectible, nous y reviendrons avec la quatrième partie de l'encyclique. Ces graves déficiences de nos sociétés occidentales, le pape les analyse avec lucidité : la société de consommation « tend à l'emporter sur le marxisme sur le terrain du pur matérialisme, montrant qu'une société de libre marché peut obtenir une satisfaction des besoins matériels de l'homme plus complète que celle qu'assure le communisme, tout en excluant également les valeurs spirituelles. En réalité, s'il est vrai, d'une part, que ce modèle social montre l'incapacité du marxisme à construire une société nouvelle et meilleure, d'un autre côté, en refusant à la morale, au droit, à la culture et à la religion leur réalité propre et leur valeur,

il le rejoint en réduisant totalement l'homme à la sphère économique et à la satisfaction des besoins matériels » (n. 19).

La troisième partie de l'encyclique est consacrée aux événements de l'année 1989 en Europe de l'Est. L'analyse des causes du processus de liquidation du communisme dans ces pays est à lire soigneusement. Le pape rappelle la « contribution importante et même décisive » apportée par l'Eglise à ce vaste mouvement de libération qui, dans l'ensemble, fut une lutte pacifique et non violente. Parmi les causes de ces changements, outre l'inefficacité et l'injustice des régimes oppressifs de l'Est, Jean-Paul II place au premier rang « le vide spirituel provoqué par l'athéisme qui a laissé les jeunes générations démunies d'orientations et les a amenées bien souvent, dans la recherche irrésistible de leur identité et du sens de la vie, à redécouvrir les racines religieuses de la culture de leurs nations et la personne même du Christ, comme réponse existentiellement adaptée à la soif de vérité et de vie qui est au cœur de tout homme. [...] Le marxisme s'était promis d'extirper du cœur de l'homme la soif de Dieu, mais les résultats ont montré qu'il est impossible de le faire sans bouleverser le cœur de l'homme » (n. 24). La revendication du fait national a également été un élément déterminant du rejet du communisme, parce qu'on ne peut refuser à l'homme l'intégration naturelle dans une nation et une culture. L'homme, en effet, ne peut pas se réduire à l'économie et on ne peut « le définir en se fondant uniquement sur son appartenance à une classe » (n. 24), comme l'affirment les marxistes.

Enfin, toujours dans cette troisième partie, le Saint-Père met en garde contre les politiques qui prétendent bâtir le paradis en ce monde et rappelle opportunément que la tâche du péché originel rend l'homme particulièrement vulnérable et fait que,

puisque créé pour la liberté, il a besoin de la Rédemption (n. 25).

La quatrième partie de *Centesimus annus*, intitulée « la propriété privée et la destination universelle des biens », approfondit l'analyse du système occidental actuel commencée dans la deuxième partie. Ce passage important de l'encyclique montre pourquoi le capitalisme ne peut être rejeté au même titre que le socialisme. Certes, le pape fustige à juste titre les « déficiences humaines » (n. 33) du capitalisme, il n'empêche qu'il reconnaît comme valable le principe de l'économie de marché dès lors qu'elle est canalisée par de justes règles et soumise à la loi morale. En effet, à la question : le capitalisme est-il le modèle qu'il faut proposer aux pays du Tiers-Monde, le Saint-Père répond : « Si sous le nom de "capitalisme" on désigne un système économique qui reconnaît le rôle fondamental et positif de l'entreprise, du marché, de la propriété privée et de la responsabilité qu'elle implique dans les moyens de production, de la libre créativité humaine dans le secteur économique, la réponse est sûrement positive, même s'il serait peut-être plus approprié de parler "d'économie d'entreprise", ou "d'économie de marché", ou simplement "d'économie libre". Mais si par "capitalisme" on entend un système où la liberté dans le domaine économique n'est pas encadrée par un contexte juridique ferme qui la met au service de la liberté humaine intégrale et la considère comme une dimension particulière de cette dernière, dont l'axe est d'ordre éthique et religieux, alors la réponse est nettement négative » (n. 42). Auparavant, le pape avait souligné les limites du marché libre pour la sauvegarde de l'environnement (écologie) et pour des besoins collectifs et des nécessités humaines qui échappent à sa logique (n. 40).

C'est dans ce contexte que le pape explique que le profit ne peut être l'unique but poursuivi par une

entreprise, celle-ci ayant à prendre « en compte *d'autres facteurs humains et moraux* qui, à long terme, sont au moins aussi essentiels pour la vie de l'entreprise » (n. 35). Plus loin, il regrette que « les capacités d'innovation de l'économie libérale finissent par être mises en œuvre de manière unilatérale et inappropriée. La drogue, et de même la pornographie et d'autres formes de consommation, exploitant la fragilité des faibles, cherchent à remplir le vide spirituel qui s'est produit » (n. 36). C'est pourquoi « la nécessité et l'urgence apparaissent donc d'un vaste travail éducatif et culturel... surtout chez les professionnels des moyens de communication sociale, sans compter l'intervention nécessaire des pouvoirs publics » (n. 36).

Dans « l'Etat et la culture », cinquième partie de l'encyclique, le Saint-Père s'intéresse aux problèmes politiques. Il commence par démontrer que « le totalitarisme (qui, dans l'époque moderne, s'est surtout développé sous sa forme marxiste-léniniste) naît de la négation de la vérité au sens objectif du terme » (n. 44). Contre le totalitarisme, « l'Eglise apprécie le système démocratique, comme système qui assure la participation des citoyens aux choix politiques et garantit aux gouvernés la possibilité de choisir et de contrôler leurs gouvernants, ou de les remplacer de manière pacifique » (n. 46). Jean-Paul II ne fait cependant pas de la démocratie une finalité en soi; il est de plus conscient de ses limites : « l'Eglise ne peut approuver la constitution de groupes dirigeants restreints qui usurpent le pouvoir de l'Etat au profit de leurs intérêts particuliers ou à des fins idéologiques » (n. 46). Puis, le pape pose les conditions d'« une démocratie authentique » en affirmant notamment qu'on ne peut admettre que la vérité soit déterminée par la majorité, car dès lors « qu'elle diffère selon les divers équilibres politiques » (n. 46), cela revient à nier

l'existence d'une vérité objective. « A ce propos, il faut observer que, s'il n'existe aucune vérité dernière qui guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir. Une démocratie sans valeurs se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois comme le montre l'histoire » (n. 46). Donc, si l'Eglise « adopte comme règle d'action le respect de la liberté », sans chercher « à enfermer dans le cadre d'un modèle rigide la changeante réalité sociale et politique », elle affirme hautement que « la liberté n'est pleinement mise en valeur que par l'accueil de la vérité » (n. 46). C'est précisément parce que nos démocraties ne savent pas reconnaître cette vérité qu'elles ont si facilement accepté le « scandale de l'avortement » ou qu'elles semblent « avoir parfois altéré la capacité de prendre des décisions en fonction du bien commun » (n. 47)

C'est dans ce contexte et en se plaçant du côté de la personne que le pape réaffirme le droit à « la liberté religieuse entendue comme le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de la personne » (n. 47). Il y a dans cette partie une étude semble-t-il originale des rapports entre la dignité de la personne humaine, la liberté et la vérité, qui s'appuie grandement sur l'encyclique de Léon XIII *Libertas Præstantissimum* (1888) et dont Claude Barthe propose une intéressante analyse dans le numéro de juin 1991 de la revue *Catholica* : « Le droit à la liberté religieuse dont bénéficient les personnes ne serait donc pas attaché jusqu'à l'expression des erreurs contenues dans leurs croyances et idéologies, mais seulement à l'expression des "éléments de vérité" qui peuvent se trouver au milieu de ces mêmes croyances et idéologies ».

Enfin, il est intéressant de noter qu'après avoir

3.
Patrice de Plunkett

Centesimus annus : la rude école de Jean-Paul II

Derrière le vaste retentissement de *Centesimus annus*, on peut déchiffrer (entre autres) deux leçons. Qui nous visent. Et visent nos démocraties.

1. Leçon pour nous, catholiques... Selon la formule connue : le naturel, c'est ce qui disparaît quand on a ôté le surnaturel. Jean-Paul II insiste souvent sur cette vérité paradoxale. Et encore une fois dans l'encyclique (n. 24) : « Au fond, écrit le pape, les cultures des diverses nations sont autant de manières d'aborder la question du sens de l'existence personnelle : quand on élimine cette question, la culture et la vie morale des nations se désagrègent ». Il y a un devoir politique des croyants, et le catholicisme ne se laisse pas réduire à la sphère privée (ainsi que le montre la lutte des chrétiens dans plusieurs pays) : mais à l'origine de toute vraie christianisation de la société, ce n'est pas le « collectif » que l'on trouve, c'est la foi individuelle de chaque baptisé. Un catho-

(1) Cité par l'une des communications de Victor Nguyen au colloque Louis Dimier, en 1983 (actes édités par l'Académie de la Val d'Isère).

lique aussi peu libéral que Louis Dimier l'affirmait (1) : « L'Église ne se propose ni le salut d'une nation, ni celui de la société, ni un bien humain en général qui ne fût d'abord celui du particulier. Elle met chacun de nous en face de son propre sort et nous invite d'urgence à le régler ».

La christianisation de la société (son évangélisation, dit le pape Jean-Paul II), c'est le surcroît, le fruit second, de la foi vécue dans cette société par « chacun de nous ». Aucune politique ne doit nous cacher cela.

Et quand naît ainsi, parmi nous, quelque chose comme une « chrétienté » – très rare merveille –, ce n'est pas non plus pour couronner d'or une volonté de puissance des chrétiens, mais pour la couronner d'épines. Idée inconfortable, quand on la prend au sérieux comme le faisait Chesterton, qui se moqua subtilement des prétentions activistes en un tel domaine (2).

Ce qu'engendre la seule volonté n'est pas une chrétienté. Car une société s'efforçant de devenir *chrétienne* (si l'on respecte le sens du terme) n'est pas faite pour procurer au chrétien une jouissance de plénitude, un sentiment compact, une prothèse fantasmagique. Elle ouvre au contraire, dans le cœur de l'acteur social (s'il croit loyalement), un manque, une fêlure, une dette de conscience : une « autolimitation radieuse », pour parler comme Soljenitsyne – à prendre au sérieux, lui aussi. Une chrétienté n'est absolument pas de l'ordre du paraître, ni même de la satisfaction, puisque son affaire est d'incarner la devise pascalienne présente en filigrane dans *Centésimus annus* : « Que ce qui est juste soit fort, et que ce qui est fort soit juste ». Et cela exige également d'être fort contre soi-même.

(2) Surtout dans *Le retour de Don Quichotte* (L'Age d'Homme,

Si elle ne sait se montrer tempérante dans sa résolution, véridique dans ses paroles, bienveillante dans ses actes, si elle ne se diminue pas devant le Tout-Autre, aucune entreprise humaine ne mérite le nom chrétien. On ne se pare pas de la croix. « La foi chrétienne n'est pas une idéologie » : cela aussi (n. 46) est dans l'encyclique.

2. Leçon aux démocraties occidentales... Elle culmine dans le chapitre V de *Centesimus annus*, numéros 45 à 47. Ce qu'y énonce Jean-Paul II sonne comme une énormité aux oreilles contemporaines : l'Eglise, dit-il, « apprécie le système démocratique », mais ce système, pas plus que le reste du temporel, n'est un but en soi. De lui-même il ne produit aucun sens. Il peut aussi être « usurpé » par « des groupes dirigeants restreints », au profit de « leurs intérêts particuliers » ou « à des fins idéologiques ». S'il prétend, comme souvent aujourd'hui, imposer aux sociétés « le relativisme sceptique », ce système aboutit à « la démocratie sans valeurs » qui « se transforme facilement en totalitarisme sournois ». Dans ce cas il se détourne de son unique tâche légitime : le service du « bien commun ».

Arrêtons-nous sur ces deux derniers mots. Le concept de « bien commun » tel que le voit la pensée catholique, c'est-à-dire « l'unité dans la paix » (saint Thomas d'Aquin, *De Regno*), se signale par son absence dans l'univers politique actuel. Nous reste-t-il même un « politique » ? Réponse négative. Dégradé en technique, le politique se dissout : à l'intérieur dans les tribalismes, à l'extérieur dans le processus du passage au supranational. Ainsi s'effacent jusqu'aux fonctions régaliennes censées assurer au peuple « l'unité dans la paix ». Corollaire : lorsque Jean-Paul II rappelle notre démocratie à son devoir d'Etat, le

(3) Dans *Le paysan de la Garonne* (Desclée de Brouwer, 1966).

4.

Abbé Christian-Philippe Chanut

Centesimus annus : continuité et actualité

Il n'est jamais sans intérêt que les actes du magistère en général et, singulièrement ceux du Souverain Pontife en particulier, viennent rappeler à la catholicité qu'il existe une doctrine sociale de l'Eglise, ne serait-ce que pour souligner son réalisme tant elle fut, naguère encore, réputée obsolète par ceux dont elle dénonce vigoureusement l'asservissement matérialiste des pauvres au profit de l'exploitation économique ou idéologique des puissants. Il n'y a pas si longtemps que l'enseignement du R.P. Chenu (la loi et les prophètes du progressisme) disait qu'on y énonce des « Principes abstraits à partir desquels, par déduction, on cherche des applications, au lieu de se mesurer effectivement avec les réalités dans les lieux concrets de l'existence collective » (1). Il fallait encore se débarrasser de la doctrine sociale comme d'un concept dépassé parce que forgé dans une situation géographique et historique révolue que l'on avait

(1) *La doctrine sociale de l'Eglise comme idéologie*, Cerf.

détériorée, absolutisée, et qui blessait les réalités nouvelles. Sous les déluges d'une critique radicale qui ne manquait ni de pouvoir ni d'adresse, malgré les rappels du magistère, la doctrine sociale de l'Eglise n'était plus guère enseignée, à moins qu'elle ne fût minimisée ou déformée par ceux-là mêmes qui avaient vocation de l'exprimer et d'y encourager leurs contemporains pour les délivrer de la diabolique alternative « entre le capitalisme sauvage et le marxisme destructeur de l'harmonie sociale ». (J. Chirac en RFA, 14 octobre 1983). Ainsi, bien des catholiques, au sortir de cette troisième encyclique sociale de Jean-Paul II, semblent-ils tomber des nues comme s'il s'agissait d'un enseignement nouveau alors qu'il ne s'agit que de l'enseignement universel appliqué à la situation nouvelle, la lecture des choses nouvelles à la lumière de l'enseignement traditionnel de l'Eglise. Certes, *Rerum novarum* est à l'origine de la synthèse sociale de l'Eglise, mais est-ce à dire, qu'avant Léon XIII, on ne connaissait aucun enseignement social de l'Eglise ? C'est un peu comme si l'on soutenait qu'il n'existait pas de droit canonique avant la codification commencée en 1904 d'où sortit le code de 1917. Pas plus Léon XIII jadis que Jean-Paul II aujourd'hui n'ont imaginé inventer une doctrine nouvelle, mais l'un comme l'autre, experts en humanité, envisageant les problématiques nouvelles de leurs temps dont ils font l'analyse, montrent aux fidèles comment échapper aux dangers du siècle en se conformant aux enseignements traditionnels de l'Eglise puisés aux sources de la Révélation, soulignés par les Pères et les Docteurs de l'Eglise, mis en pratique tout au long de l'histoire de l'Eglise et formulés de façon explicite par le magistère. « Tout scribe devenu disciple du royaume des Cieux est semblable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et de l'ancien » (Mt 13, 52). Ainsi l'Eglise doit-

5.
Jean-Marc Detailleur

Centesimus annus : l'encyclique et l'entreprise

Que peut apporter une encyclique pontificale qui traite de l'économique, du social, du politique à un dirigeant d'entreprise dans la France de 1991 ? L'encyclique *Centesimus annus* n'a pas, en effet, la prétention d'apporter des solutions aux problèmes de direction d'entreprise mais, cependant, la prise en considération des valeurs promues par ce texte, les valeurs chrétiennes, ne peut pas rester sans conséquences dans la vie concrète du dirigeant chrétien : éternel dialogue de la foi et des œuvres.

Centesimus annus confirme la pertinence de l'analyse de l'Eglise catholique des phénomènes économiques et sociaux, en posant comme pierre angulaire la nature de la personne humaine. L'histoire de ces cent dernières années porte, hélas, un témoignage de ce que l'oubli de cette réalité de la personne humaine peut produire : lorsque l'homme est réduit à sa seule valeur travail, marchande ou non, il est réduit en esclavage, que ce soit par un libéralisme sauvage ou par un capitalisme d'Etat, autre nom du socialisme. Ces systèmes qui existent encore de par le

monde, ne prévalent pas dans ce qui est convenu d'appeler l'économie de marché que nous connaissons en Europe occidentale aujourd'hui où l'entreprise est un acteur essentiel d'un jeu aux règles établies par l'Etat qui a sa part de la réalisation du bien commun, là où le marché libre est l'instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins.

Aussi bien, le texte pontifical éclaire-t-il la place et le rôle de l'entreprise libre et privée dans le développement de l'homme aussi bien dans ses besoins matériels que spirituels.

C'est sur le chapitre IV de l'encyclique intitulé « la propriété privée et la destination universelle des biens » qu'est développée l'analyse du rôle et de la nature de l'entreprise.

Le caractère naturel du droit à la propriété privée est réaffirmé avec force, comme l'avait fait Léon XIII, ce droit est fondamental pour l'autonomie et le développement de la personne sachant qu'il contribue aussi au développement des autres personnes. C'est dans ce droit que s'inscrit la vie de l'entreprise, là où s'exerce le travail humain qui aujourd'hui devient un facteur toujours plus important pour la production des richesses immatérielles ou matérielles. « Plus que jamais, travailler, c'est travailler avec les autres et travailler pour les autres ».

Le rôle de l'entreprise est d'organiser un tel effort de production, planifier sa durée, veiller à ce qu'il corresponde positivement aux besoins à satisfaire en prenant les risques nécessaires. Dans ce processus, où l'homme est de plus en plus la principale ressource, entrent d'importantes vertus telles que « l'application, l'ardeur au travail, la prudence face aux risques raisonnables à prendre, la confiance méritée dans les rapports interpersonnels, l'énergie dans l'exécution de décisions difficiles et douloureuses, mais nécessaires

pour le travail commun de l'entreprise, pour faire face aux éventuels renversements de situation ». L'économie moderne de l'entreprise comporte donc des aspects positifs dont la source est la liberté de la personne.

L'Eglise reconnaît aussi le rôle pertinent du profit comme indicateur du bon fonctionnement de l'entreprise mais ce n'est pas le seul indicateur. Il peut arriver que « les comptes économiques soient satisfaisants et qu'en même temps les hommes qui constituent le patrimoine le plus précieux de l'entreprise soient humiliés et offensés dans leur dignité ».

En effet, le but de l'entreprise n'est pas uniquement la production du profit mais l'existence même de l'entreprise comme communauté de personnes qui, de différentes manières, recherchent la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et qui constituent un groupe particulier au service de la société toute entière. Le développement intégral de la personne humaine dans le travail ne contredit pas, mais favorise plutôt, une meilleure productivité et une meilleure efficacité du travail lui-même. En ajoutant à cela la reconnaissance du rôle positif de l'action syndicale quand elle dépasse la lutte des classes pour un affrontement légitime d'intérêts, on peut dire que l'Eglise a donc défini les principes auxquels peut se référer, en tant qu'homme et chrétien, le dirigeant d'entreprise.

Ces soucis se retrouvent dans les tendances contemporaines de la gestion de l'entreprise.

Dans la gestion des ressources humaines, les techniques nouvelles de l'entretien individuel de carrière à périodicité définie sont fondées sur la fixation en commun d'objectifs, d'engagements réciproques. Le respect de l'autre dans le jugement porté sur son travail sous-tend ces procédures.

S'occuper du devenir d'un collaborateur licencié fait

partie de l'éthique chrétienne. Par exemple quelques entreprises ont pris en compte les situations de détresse auxquelles étaient exposés les salariés de plus de 50 ans et ne pouvant se rattacher aux dispositions de pré-retraite, en refusant de licencier dans cette catégorie d'âge ou en mettant en place des procédures efficaces de reclassement.

Dans le domaine des relations sociales, l'attitude de respect prédomine aussi dans le développement de la politique contractuelle. La vérité dite aux interlocuteurs grandit chacun des partenaires même si elle ne doit pas être toujours immédiatement payée de retour.

Dans le domaine des résultats de l'entreprise, privilégier une politique de long terme me paraît aussi aller dans le sens souhaité par le Saint-Père. A contrario, l'obsession de résultats à court terme pour des motifs rarement liés à la vie réelle de l'entreprise me semble néfaste.

A l'évidence, également, les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour assurer la formation de son personnel sont conformes aux souhaits de l'encyclique. Par l'augmentation de sa qualification et de ses connaissances, l'homme assure son besoin de sécurité et de reconnaissance. Chacun des deux partenaires, entreprise et personnel, y trouve son compte.

Voilà quelques brefs exemples de ce que l'on peut tirer de la réflexion sociale et économique de l'Eglise dans notre contexte français contemporain. C'est le propre de la tradition de s'enrichir des résultats nouveaux des principes éternels liés à la nature de la personne humaine.